



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de la Protection
des Populations**

Service Santé Protection Animale et Environnement
Affaire suivie par : Delphine DEJARDIN
Téléphone : 03 21 21 26 37

**Mairie du Portel
A l'attention de Mme CUVELLIEZ
51, rue de Carnot
62480 LE PORTEL**

Références à rappeler dans toute
correspondance :
DDPP62 2022 04153

Arras, le 18 août 2022

**OBJET : Avis PC déposée par la SAS Local Océan
RÉF. : PC n°62 667 22 0003
P.J. : Dossier PC**

Vous nous avez transmis pour avis un exemplaire du dossier de PC n° 62 667 22 0003.

Le projet porte sur une future installation piscicole soumise à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La SAS Local Océan a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de la préfecture le 25 mars 2022 pour la création d'une installation classée pour la protection de l'environnement dont l'activité principale est l'exploitation d'un atelier de salmoniculture (rubrique 2130-2a) sise Quai de l'Europe sur la commune du PORTEL (62480). La capacité de production de l'élevage sera de 9000 tonnes de saumons par an. L'activité d'élevage sera réalisée en bâtiment (partie terrestre) et associée à un atelier de transformation de saumon d'une capacité de 70 tonnes par an, soumis au régime de l'enregistrement.

Le projet compte également une partie maritime avec une installation de prélèvement d'eau de mer et la canalisation de rejet côté port.

Ce projet est concerné par les rubriques ICPE suivantes :

Rubrique	Libellé de la rubrique	Volume	Classement
2130	2. Piscicultures d'eau de mer. La capacité de production étant supérieure à 20 t/an	9 000 t/an	A
2221	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale 1. La capacité de produits entrant étant supérieure à 4 t/j	70 t/j	E
1510	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), 2b. Le volume des entrepôts étant : Supérieur ou égal à 50 000 m ³ mais inférieur à 900 000 m ³	85 000 m ³	E

Rubrique	Libellé de la rubrique	Volume	Classement
2910	Installations de combustion : A. 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	8 MW	DC
4725	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente : 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t	180 t	D
4130	Toxicité aiguë catégorie 3 (par inhalation). La quantité totale susceptible d'être présente : 2. Substances et mélanges liquides. b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t	2,3 t	D
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1. La quantité totale susceptible d'être présente : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t (DC)	78 t	DC
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : 2. c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total	210 t	DC

A : autorisation, E: enregistrement, D : déclaration, DC : contrôle périodique

Ainsi que les rubriques relevant de la Loi sur l'eau :

Rubrique	Libellé de la rubrique	Classement
4.1.2.0	Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu : 1° D'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros	A
2.2.2.0	Rejets en mer, la capacité totale de rejet étant supérieure à 100 000 m ³ /j	D
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha	D

A : autorisation, E: enregistrement, D : déclaration, DC : contrôle périodique

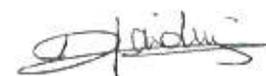
Nous vous précisons que selon la procédure de l'évaluation environnementale relative à l'article L 181-9 du code de l'environnement, le dossier d'autorisation environnementale déposé par la SAS Local Océan est en phase d'examen par nos services.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Vu et transmis
Le Directeur Départemental,
Par délégation,
Le Chef de service de la Santé Protection Animale et de l'Environnement

Eric FAUQUEMBERGUE

L'Inspectrice de l'Environnement



Delphine DEJARDIN